VERSEZ UN FLACON

de Quintonine dans un litre de vin de table et instantanément vous obtiendrez un litre de vin fortifiant complet, très actif et très agréable. Le flacon de Quintonine: 3 francs.

Phie Ferraille, 81, rue de Lille; Phie Deroubaix, 108, rue de Lannoy à Roubaix; Phies Capelle, 165, rue du Tilleul, et Masclef, 18, rue Carnot, à Tourcoing; Fourlinie à Croix; Mellin à Wattrelos.

CONVOIS FUNÈBRES

M. Félicien-Achille MOLLET, pieusement décédé à Roubaix, le 25 juin 1924, dans sa 53e année, administré des sacrements. Convoi et service solennels samedi 28 courant, à 10 h., en l'église St-Antoine-de-Padoue. L'inhumation aura lieu au cimetière du Blanc-Seau, à Tg. L'assemblée à la maison mortuaire, 25, rue de Mouvaux, à Roubaix, à 9 h. 45.

Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 281134

M. Emile VAN POUCKE, décédé le 25 juin 1924, dans sa 51e année, administré des sacrements. Convoi et service solennels samedi 28 courant, à 9 h., en l'église du Très-Saint-Rédempteur. L'assemblée à la maison mortuaire, 70, rue Victor-Hugo, à 8 h. 45. 281144

M. et Mme Carlos VANDENBRUWAENE-LE-COMTE ont la douleur d'annoncer la mort de leur fils **Jacques**, âgé de 15 mois. Saint d'ange solennel le samedi 28 juin 1924, à 3 h., en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Réunion à l'église. Il ne sera pas envoyé de faire-part. 281114

MARCHÉ AUX BESTIAUX de La Villette du 26

Bœufs: amenés, 1270; vendus, 1215; prix du kilo net: 1re qual., 7.80 à 8.20; 2e 7.21; 3e 6.40; prix extrêmes, 1.30 à 8.30. — Vaches: 640, 605; 7.08, 6.80, 5.60, 1.30 à 8.60. — Taureaux: 208, 200; 6.60, 6.30, 5.90; 1.90 à 6.90. — Veaux: 1372, 1372; 1080, 9.40, 9.40; 6.70 à 11.80. — Moutons: 5932, 5932; 12.70, 10.20, 9.10; 7.40 à 13.90. — Porcs: 2102, 2102; 8.28, 7.25, 7.14; 6.85 à 8.42.

VOYAGES DE VACANCES

7 à 9 jours aux Pyrénées pour 455 francs
8 jours en Dauphiné-Savoie pour 450 francs
Egalement : Vosges-Alsace, Suisse, Tyrol, Lacs Italiens, Auvergne, Côte d'Azur.
Départs tous samedis. Prix à forfait comprenant voyage, hôtels, guide. Programme gratuit. **Agence de Villette**, 11, rue de Londres, Paris 62975

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS. — EXCURSIONS EN BRETAGNE. Service Automob le de Quimper à Morgat (Finistère), du 1er Juillet au 30 Septembre 1924. Ce service comporte un voyage par jour dans chaque sens, en correspondance directe avec les trains rapides de nuit de ou pour Paris-Quai d'Orsay. Prix par place et par voyage simple de la gare de Quimper à la localité de Morgat et vice-versa 20 fr. Enregistrement directe des bagages de Paris et de Nantes pour Morgat. — **Aller:** Départ de Paris-Quai d'Orsay : 20 h. 25, arrivée à Morgat à 10 h. **Retour:** Départ de Morgat, 16 h. 30, arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 7 h. 10. Les trains rapides auxquels ce service correspond comprennent sur le parcours Paris-Quai d'Orsay-Quimper et vice-versa, des voitures directes des trois classes, Wagons-Lits du 30 juin au 4 octobre à l'aller et du 1er juillet au 5 octobre au retour. 6311596

Si vous cherchez
Un SUCCESSEUR
Un ASSOCIÉ, des CAPITAUX, adressez-vous
Rue Petitjean, 12, r. Montmartre, Paris 8e. C. Seine 161.72

Le Gérant : ALFRED MESSIAEN

Imprimerie du Journal de Roubaix, 1, Grande-Rue

Le Thé et les Enfants

Le thé ne fait aucun mal aux enfants. Au contraire, c'est la manière la plus économique et une des plus agréables pour leur faire absorber certains aliments nutritifs qui leur sont nécessaires. Donnez du thé aux enfants pour leur petit déjeuner et entre quatre et cinq heures de l'après-midi : vous verrez les roses de leurs joues se développer. Vous pouvez au moins en faire un essai. Une tasse de thé coûte environ cinq centimes. Le meilleur thé vient des Indes. Vous devez donc toujours demander du thé des Indes, et veiller attentivement à ce que le paquet porte le timbre de garantie du Indien Tea Cess Committee.

Pendant les Chaleurs
(sur du sucre ou dans de l'eau fraîche)
EAU des CARMES BOYER

Cordial Digestif indispensable en été.

Les fameux DRAPS de LIT chaine-RETORS (coton et mi-fil) des USINES de la BLANCHEPORTE
sont vendus directement aux Consommateurs

A ROUBAIX : 46, Rue de la Gare.
» 29, Rue de Tourcoing.
A WATTRELOS : A l'Innovation, 13, Ed Place
A TOURCOING : 18, Rue de Tournai.
» à l'Usine, 12, Rue d'Austerlitz.
A L'USINE sont soldés les coupons de tissus écrus et les draps de second choix.

R. C. Tourcoing, n° 612.

A Céder, cause santé, bne localité 150 kil. Paris, M^on **CONFECTIONS** *Bonneterie-Chaussures* très bien installée dans maison neuve. Beaux bénéfice. Prix 50.000 fr. **Banque Petitjean**, 12, rue Montmartre, Paris.

BOURSE de PARIS du JEUDI 26 JUIN 1924

Valeurs	Cours de la veille	Cours du jour
5 %	52.30	52.45
3 % amortissable	63.60	63
3 1/2 % amortissable	79	79.50
4 % 1917	54.80	55.45
4 % 1918	54.90	55.70
5 % 1915-1916	66.65	66.90
5 % 1920	81.60	82.10
6 % 1920	79.10	79.65
Bons Trés. 6 % 1922	485	486.50
— févr. 1923	477.25	476
— sept. 1923	470	471
Crédit national 1919	415	418
— oblig. 5 % 1920	420	416
— bons 6 % 1921	470	469
— 6 % févr. 1923	465	467
— 6 % juill. 1923	494.50	496
— 6 % janv. 1923	449	450
— 6 % juin 1923	442	445
Dép. Nord 6 % 1921	424	—
Banq. de France (n.)	—	—
— de l'Algérie (n.)	—	—
— Nation. de Crédit	715	716
— Paris et P.-Bas	1480	1480
— Transatlantique	306	303
— Union Parisie.	905	898
Comptoir Algérienne	1250	—
Compt. Nat. d'Escompte	987	987
Crédit Comm. France.	678	677
— Foncier France	1360	1370
— Lyonnais	1501	1502
— Mobil. Français	762	765
Société Générale (n.)	762	764
Rente Foncière	31.70	32.30
Suez	13.925	13.910
Est	995	989
Lyon	—	1019
Midi	1180	—
Nord	—	1208
Orléans	851	—
Banq. Londres, Mexico	267	265
— Nat. du Mexique	618	619
— Imp. Otto 250 f.	758	757
— Espan. Rio-Plata	110	111
Crédit fonc. Egyptien	2121	2103
Banque Indo-Chine	—	3950
Banque d'Athènes	17450	172
Crédit fr.-Canadien	4560	—
Banq. Pays du Nord	—	—
Crédit Fonc. Colonial	1420	1400
Cie Algérienne Banq.	560	560
Nanceienne de crd.	269	262
Serbie 4 % em. 1895	—	—
Turc Dette ct. c. unif.	51.50	51.25
Turc Dette 5 % 1914	29.60	29.60
Banco Cons. 1re cpn a.	24.40	24.20
— 3 % or 1891-94	16.75	16.70
— 3 % or 1896	15.90	15.85
— 3 ½ % or 1904	27.90	17.15
— 4 ½ % 1900	—	18.95
— 5 % or 1905	19.00	27.85
Debeers	780	765
Financière des Pétroles	—	500
Pétroles Premier	350	348
Nitrate Railways	965	952
Central Mining	930	912
Kuhlmann (Etablis.)	682	664
Chargeurs Réunis	480	475
Messageries Mar. ord.	198	197
Transatlantique ord.	159	150
Métropolitain de Paris	842	852
Nord-Sud de Paris	215	—
Distr. Paris. d'Electr.	917	910
Electricité (C. G. E.)	1492	1478
Télégraphie sans Fil.	930	925
Thomson-Houston	698	692
Forges, ac. F. et Ret.	—	552
Forg. C. Et. Jeumont	450	450
Tréf. Lam. du Hâvre	184	185
Mines de Ouvrières	650	645
Mines de Lens	435	428
Bolo	760	761
Gaz de Paris	1201	200
Aciéries de France	510	501
— de Longwy	1090	1065
— Micheville	701	695
Fives-Lille	2385	2395
Forg. et Ac. Marine	685	681
Senelle-Maubeuge	1110	1135
Télégraphes Nord	—	2290
Charbonn. Tonkin	8930	8990
Béthune	3240	3215
Marles	545	539
Vieujjne, Neux	850	860
Albi	970	985
Brunz	2840	2795
Liévin (Comp. de 30)	9560	9475
Saint-Gobain	4106	4200
Distiller, Indochine	6080	6120
Secrér. brésiliennes	800	800
— coloniales	695	682
Cie fr. Afrique occid.	2020	2020
Crédi. Ind. comm. (n.)	1040	1030
Marseillaise de crédit	—	522
Havraise Energ. Elect.	706	709
Chatillon-Commen	1720	1706
Commerc.-Fcur. (L.)	—	1065
Gaz et Eaux	1018	1020
Magasins Gén. Paris	977	—
Nord (Cie Générale)	1028	1035
Air comprimé	1400	1415
Comptoirs-Lyon-Alem.	287	285
Electricité de Paris	945	921
Indust. Téléphoniques	1184	1152
Gaz France-Stuttgart	828	823
Métaux (Cie franç.)	1406	1420
Ouïzys et Carbon	350	360
Dynamite (Soc. Cie)	982	975
Malacca (ord.)	139	138.50
Phosph. Constantine	470	462
Phosphates Tunisiens	545	542
Tubize (Soc. priv.)	621	616
Omnium Ind. Fércuns	481	478
Royal Dutch	24.100	23.450
Bakou	2660	2655
Raffs Kerosène	250.50	271
Caoutchoucs (Financ.)	149	147.50
Colombo	413	410
De Beers (ordinaire)	1026	1016
France-Wyoming ord.	289	282.50
Huiles de Pétrole	—	—
CRÉDIT FONCIER		
Com. 1879 2,50 r. 100	425	425
Com. 1879 2,00 r. 500 f	—	—
— cinq. r. à 100 fr.	—	—
Fonc. 1879 3 % r. 500 f.	450	449
Com. 1880 3 % r. 500 f.	455.50	455
Fonc. 1883 3 % r. 500 f.	257	252.50
— 1885 2,00 r. 500 f.	240	240
— cinq. r. 100 fr.	—	—
Com. 1891 3 % r. 400 f.	213	213
— 1892 2,00 r. 500 f.	255	255
Fonc. 1895 2,00 r. 500 f	270	265
Com. 1899 2,00 r. 500 f.	259.75	257
Fonc. 1908 3 % r. 500 f.	272	265
Com. 1906 3 % r. 500 f.	250	250
Fonc. 1909 3 % r. 250 f.	143	143
Com. 1912 3 % r. 250 f.	137.25	137.25
Fonc. 1913 3½ r. 500 f.	275	275
— 4 r. à 500 fr.	360	360
Emp. 1917 4½ r. 300 f.	226	225
Com. 1920 6½ r. 500 f.	562	563
Emp. 1921 6½ r. 500 f.	454	454
Com. 1922 6 % r. 500 f.	466	467
— 1922 6 % r. 180 p	494	496
— 1923 6 % r. 500 f.	469.50	470
— 1923 6 % r. 120 p.	494	445
Bons 100 f. 1927 (p)	79.25	79.25
Bons 100 f. 1928 (p)	83	82

Valeurs	Cours de la veille	Cours du jour
VILLE DE PARIS		
1865 4 % r. à 500 fr	600	601.50
1871 3 % r. à 400 fr	330	—
Air comprimé	402	409
1875 4 % r. à 500 fr.	402	398
1880 3 % r. à 500 fr.	945	921
1894-96 3 % r. à 500 fr.	1184	1152
1898 3 % r. à 500 fr.	828	823
Métaux (Cie franç.)	1406	1420
Ouïzys et Carbon	350	360
Dynamite (Soc. Cie)	982	975
Malacca (ord.)	139	138.50
Phosph. Constantine	470	462
Phosphates Tunisiens	545	542
Tubize (Soc. priv.)	621	616
Omnium Ind. Fércuns	481	478
Royal Dutch	24.100	23.450
Bakou	2660	2655
Raffs Kerosène	250.50	271
Caoutchoucs (Financ.)	149	147.50
Colombo	413	410
De Beers (ordinaire)	1026	1016
France-Wyoming ord.	289	282.50
Huiles de Pétrole	—	—
CRÉDIT FONCIER		
Com. 1879 2,50 r. 100	425	425
Com. 1879 2,00 r. 500 f	—	—
— cinq. r. à 100 fr.	—	—
Fonc. 1879 3 % r. 500 f.	450	449
Com. 1880 3 % r. 500 f.	455.50	455
Fonc. 1883 3 % r. 500 f.	257	252.50
— 1885 2,00 r. 500 f.	240	240
— cinq. r. 100 fr.	—	—
Com. 1891 3 % r. 400 f.	213	213
— 1892 2,00 r. 500 f.	255	255
Fonc. 1895 2,00 r. 500 f	270	265
Com. 1899 2,00 r. 500 f.	259.75	257
Fonc. 1908 3 % r. 500 f.	272	265
Com. 1906 3 % r. 500 f.	250	250
Fonc. 1909 3 % r. 250 f.	143	143
Com. 1912 3 % r. 250 f.	137.25	137.25
Fonc. 1913 3½ r. 500 f.	275	275
— 4 r. à 500 fr.	360	360
Emp. 1917 4½ r. 300 f.	226	225
Com. 1920 6½ r. 500 f.	562	563
Emp. 1921 6½ r. 500 f.	454	454
Com. 1922 6 % r. 500 f.	466	467
— 1922 6 % r. 180 p	494	496
— 1923 6 % r. 500 f.	469.50	470
— 1923 6 % r. 120 p.	494	445
Bons 100 f. 1927 (p)	79.25	79.25
Bons 100 f. 1928 (p)	83	82

COURS DES CHANGES

	Cours de la veille	Cours du jour
Londres	82.18	81.72
Londres (Chèques)	—	—
New-York	19.40	18.97
Belgique	87.10	87.075
Espagne	256	254.25
Hollande	716.25	711.50
Italie	82.40	81.70
Norvège	260	—
Danemark	—	313
Prague	26.75	26.30
Roumanie	8.25	8.20
Suède	565	561.50
Suisse	358.00	356.50
Vienne	27.75	28.60
Pologne	360	—
Argentine	—	—
Allemagne	—	—
Portugal	—	—

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX » du 27 juin 1924 — N° 99.

La Belle Louison

PAR

HENRI GERMAIN

Ah! là, là, mince de crabe! fit une voix éraillée.

— C'est pas tout ça, clama la Soularde, qui essaya qui essaie pour me dérouiller le gosier?

Personne ne répondit.

Zizi alors, continua la mégère en s'à des parées!...

Patron, une chopine d'eau-de-vie, c'est quoi qui paie?

En disant cela elle jeta sur la table une pièce de quarante sous, dont le son argentin lui fit passer une lueur dans les regards des créatures attablées.

Et baissant un peu la voix, par un reste de prudence sans doute, mais qui subsistait au fond de son cerveau, pourtant obscurci d'alcool, elle continua :

— Je viens de recevoir une babillarde... et une chouette... pour sûr... c'est une babillarde d'un zig qui revient de loin... mes amours.

Aux premiers mots, Zizi, toujours les yeux fermés, avait fait un mouvement pour se rapprocher davantage et mieux entendre.

— D'où que ça vient ? demanda la mise reuse que la Soularde traitait familièrement de vieille Limande.

— De Londres, ma chatte !

— Ah ! mince alors, t'as des relations en Angleterre !

— Pourquoi pas !... j'en ai partout !

C'est-y que vous vous imaginez, tas de vieilles purées, qu'on ne connaît pas des gens de la haute, continua la mégère d'un ton plus élevé, et quelque peu dédaigneux.

Des princes alors !... T'en as une santé !

Presque ; en tous cas des rupins qui travaillent dans le raffinement... des sucres, quoi !

Après avoir fait cet affreux jeu de mots, la Soularde, traversée d'une soudaine pensée de prudence, jeta autour d'elle un regard soupçonneux.

Mais elle fut vite rassurée.

Il n'y avait plus dans l'établissement que Zizi, et il paraissait dormir, tout au moins sommoler lourdement, comme un homme à moitié ivre.

— Pas dangereux, le pourvoyeur murmura-t-elle.

Elle se retourna vers ses auditrices et reprit de sa voix éraillée :

— Oui, c'est comme je vous le disais, cesse lettre-là, c'est d'du frère... un copain qu'a pas froid aux yeux... et qui revient de loin... de très loin !...

— D'où ça questionna une voix avinée... c'est-y de la Chine ou du Missipipi...

— Allons, allons, blague pas, toi la Rousse : mon copain revient de Madagascar, tout bêtement.

— Vrai? demanda la Limande, alors c'est un Malgache !

Non, c'est un marsouin !

— Un marsouin ?... qu'est-ce que c'est que t'animal là ?

Un soldat d'infanterie de marine, espèce de cruche !

— Bien, fit la Rousse tout à coup intrigué, pourquoi revient-il par l'Angleterre, puisque c'est un militaire français

— Parce que... parce que... il a fait un coup là-bas, quoi !... répliqua la Soularde en baissant le ton davantage.

Mais Zizi avait entendu, et il réfléchissait vite, anxieux de ce qu'il allait apprendre encore et pourtant désireux de tout savoir.

Madagascar... un coup là-bas...

Il eut une sorte de frisson nerveux involontaire, en songeant, comme malgré lui, au capitaine Marly... à Croquemort !

— Oui, continuait la Soularde, le type c'est un roublard... il était parti là-bas rien que pour ça !...

Puis quoi.... on peut vous le dire, pas vrai c'est pas vous qui vendrez un vrai copain !

— Ah ! non pour sûr, affirma la Limande.

Alors, v'là toute la vérité,... ou à peu près...

Le zig s'est engagé dans les marsouins, à Madagascar, rien que pour faire le coup qu'était bien payé,... naturellement, et en bonne galette sonnante...

Avant de partir, il en avait palpé la moitié ;... quant au reste, c'est moi que je possède le petit traité,... pour le cas ousqu'il serait arrivé malheur au vieux frère, chez les Malgaches !

Bien entendu que le copain m'a graissé la patte avant de se tirer là-bas.

— Enfin, quoi, qu'est-ce qu'il a fait, ton type? demanda la Limande, qui s'impatientait ; v'là une heure que tu nous rases avec tes potins.

— Ce qu'il a fait... vous voulez le savoir !...

— Oui, oui, firent ensemble les trois femmes.

— Vous ne mangerez pas le morceau !

— Jamais de la vie !

En attendant la réponse, la Soularde, comme pour se donner plus de courage et d'aplomb, venait de lamper un grand verre d'eau-de-vie d'un seul trait.

Un afflux de sang lui monta aux joues, la rendit écarlate, ses paupières battirent un instant, mais elle se remit.

— Ben... il a tout simplement refroidi un capitaine !

— Ah !... mince... un capitaine !

Tandis que cette exclamation jaillissait pres de lui, Zizi reprimait à grand'peine un tressaillement violent, et retournant brusquement sa tête sur son bras, avec un grognement d'ivrogne mécontent, il dissimulait la pâleur qui venait d'envahir son visage tout à coup.

Il n'en pouvait plus douter maintenant, la Soularde voulait parler de l'assassinat du capitaine Paul Marly par le Croquemort.

Assassinat dont Me Leblond lui avait touché quelques mots, mais sans paraître en soupçonner l'instigateur.

Sans doute, il allait apprendre, par la suite, des choses terribles, mais du plus haut intérêt pour ceux dont il servait la juste cause.

En effet, la Soularde, maintenant engagée dans la voie des confidences, continuait la voix pâteuse, cependant encore distincte :

— Ce qu'il a fait... vous voulez le savoir !...

Oui, un capitaine... un type de la haute...

Parait que sa peau valait cher, puisque le zig Croquemort doit toucher des tas de faflots bleus !

— Ça ne nous dit toujours pas pourquoi qu'il est à Londres ! réclama la Limande, dont l'esprit, sans doute plus précis que celui de ses ignobles compagnes, voulait tout savoir.

— C'te bonne blague, riposta la Soularde, y s'est tiré des pattes, une fois le coup fait !

— Alors, il a déserté !

— Tiens, je t'écoute ! T'aurais pt'être voulu qu'il reste là pour se faire envoyer douze pruneaux dans la peau, sous prétexte de lui apprendre à vivre !

— Un roublard, ce Croquemort, remarqua la Rousse.

— Pour sûr...

Enfin, quoi, le plus clair de l'affaire... c'est qu'il me dit dans sa babillarde qu'il va revenir ici... pour toucher la galette qu'on lui doit.

A c't'heure, qu'est-ce qui paie quèque chose en attendant?

— Moi, riposta la Limande, je me fends d'un demi-litre !

Et de sa voix grêle, éraillée, elle commanda :

— Garçon, une chopine d'eau-de-vie et de la raide !

Pendant tout le temps qu'avait duré la fin du récit de la Soularde, Zizi n'avait pas fait un mouvement, tout en notant soigneusement au passage ce qu'il entendait.

Et, bien certain maintenant de n'avoir plus grand'chose d'intéressant à savoir, au moins pour le moment, il allait se préparer à partir.

Il était à peu près sûr, à présent, de retrouver l'horrible complice de Gilbert quand il le voudrait : elle devait assurément habiter l'une des cités d'alentour, et venir souvent dans le bouge où il se trouvait.

En la surveillant de temps à autre, il ne manquerait pas d'être informé de l'arrivée prochaine de Croquemort, et il se promettait de ne plus alors les perdre de vue ni l'un ni l'autre.

Il fallait cependant qu'il s'occupât de Gilbert Marly, comme le lui avait recommandé Me Leblond.

Il feignit de se réveiller en grommelant, simula parfaitement deux ou trois mouvements d'ivrogne, renversa même le verre d'eau-de-vie qu'on lui avait servi, mais auquel il n'avait pas touché, et sortit en titubant du débit infect, où il venait de passer une heure si instructive.

(A suivre).

Avis de Sociétés ET Publications

Constitution de Société

Par acte sous seings privés en date à Roubaix, du 23 juin 1924, enregistré à Roubaix, le 25 juin 1924, A. C. Vol. 79, f° 6, case 661.

Il a été établi les statuts d'une société en commandite simple dont voici un extrait en ce qui concerne :

Forme : Société en commandite simple entre M. Robert BREDAT, négociant, domicilié à Roubaix, 59, rue de l'Industrie, d'une part, et M. Robert OSTERRIETH, négociant, domicilié à Anvers, rue des Chartreux, d'autre part, et tous ceux qui deviendront ultérieurement associés commanditaires.

Dénomination : OSTERRIETH, BREDAT, Cie.

Siège social : Roubaix, 59, rue de l'Industrie.

Objet : Le commerce de tissus.

Durée : 5 années, à compter du 1er juillet 1924.

Gérance : M. Robert BREDAT, associé commandité, domicilié à Roubaix, 59, rue de l'Industrie.

Signature sociale : OSTERRIETH, BREDAT & Cie.

Apports : M. Robert BREDAT, associé commandité, apporte à la société son fonds de commerce de tissus, situé à Roubaix, 59, rue de l'Industrie, ainsi que tous les éléments actifs et passifs en dépendant, tels qu'ils résultent d'un inventaire dressé à cet effet.

M. Robert OSTERRIETH, associé commanditaire, apporte à la société la somme de 350.000 francs, à laquelle il a été fixé par acte sous seings privés du 14 décembre 1914, enregistré, le capital de la société en commandite simple, dont il sera question ci-après.

Les apports ci-dessus ont été vérifiés et approuvés par un acte reçu par Me Jean-Baptiste Dubar, notaire à Roubaix, le 26 mars 1920, enregistré, et ce, outre les pouvoirs spéciaux contenus dans ledit acte conférés par les statuts de la société en commandite simple.

Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 350.000 francs, constitué de la manière suivante :

1° La société en commandite simple en liquidation : OSTERRIETH et Cie apporte : (a) Le fonds de commerce de négoce de laines autrefois exploité à Roubaix, comprenant tous les éléments prévus à la loi du 17 mars 1909, évalué ..... 35.000 fr.

b) Le droit aux indemnités pour dommages de guerre subis en France par cette société, sans exception ni réserve, tel qu'il sera ultérieurement liquidé et fixé par la juridiction compétente, y compris les intérêts de ce droit échu. .....

En vue de baser la perception des droits d'enregistrement exigibles seulement sur le montant de la valeur 1911, (loi du 17 avril 1919, art. 5 16e alinéa), les parties soussignées évaluent la perte à 2e Monsieur BREDAT apporte à la société ses connaissances, son industrie, ses relations et le concours qu'il fournira, évalue..... 35.000 fr.

Total..... 350.000 fr.

« L'apport du droit aux indemnités pour dommages de guerre est fait sous la condition spéciale imposée à la Société de subroger à l'obligation de reconstitution dans les termes prévus à l'article 2 de la convention franco-belge du 9 octobre 1919. »

Art. 6 bis. — Tous droits et actions résultant des apports prévus aux présentes seront, pendant un délai de 5 ans, inaliénables et insaisissables autrement que par succession, sous réserve de la faculté prévue pour leurs titulaires par le paragraphe 13 de l'article 40 de la loi du 17 avril 1919, modifié par la loi du 18 juillet 1922, art. 2.

Si la dissolution de la société intervenait dans un délai de 5 ans, les droits à indemnité pour dommages de guerre apportés aux présentes devraient être, le passif une fois payé, attribués à leurs titulaires originaires.

Art. 7. — La société sera administrée par Monsieur Robert BREDAT. Il aura seul la signature sociale, mais ne pourra s'en servir que pour les besoins de la société.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer tant activement que passivement, toutes les affaires de la société.

Le gérant pourra, en outre, mais avec l'autorisation du mandataire des commanditaires apporter l'avoir social à une autre société.

Il est spécifié ici que Monsieur BREDAT pourra également s'occuper du Comptoir Lainier Franco-Belge.

Art. 12. — La société sera dissoute par l'expiration de sa durée. De plus, elle pourra être dissoute à partir de la deuxième année sur la demande du gérant ou du mandataire des commanditaires, ainsi qu'il est dit à l'article 8, en cas de perte de 50 % du capital social, à la demande de l'un des associés formée dans le mois qui suivra la clôture de l'inventaire ayant constaté la perte. Dans tous les cas, la liquidation sera opérée par le gérant sous la surveillance du mandataire des commanditaires ou d'un mandataire substitué.

Art. 13. — En cas de décès de Monsieur BREDAT, la société ne sera pas dissoute, elle continuera ou même titre entre ses héritiers et représentants comme simples commanditaires, mais ceux-ci devront désigner un des leurs pour les représenter dans leurs apports avec le nouveau gérant.

Ce gérant sera M. Alexandre OSTERRIETH, qui administre la société avec les pouvoirs donnés par les présentes.

Art. 15. — Aucun des associés ne pourra céder tout ou partie ses droits dans la présente société sans le consentement des co-associés.

Art. 16. — Dans aucun cas et alors même qu'il se trouverait parmi les intéressés des mineurs ou autres incapables, il n'y aura pas lieu à opposition de scellées, ni à inventaire ni à aucune acte quelconque qui aurait pour but d'entraver la marche régulière des opérations ou la liquidation de la société.

Les doubles de l'acte constitutif ont été déposés aux Greffes du Tribunal de Commerce de Roubaix et de la Justice de Paix des cantons Est et Ouest de Roubaix, le 25 juin 1924.

63171d

CESSIONS COMMANDITES ASSOCIATIONS

Par acte sous seings privés en date à Roubaix du 21 juin 1924, enregistré à Roubaix (Sson), le 21 juin 1924, F° 87, Case 9, Madame Veuve DESMET-VANDRIESSCHE a cédé à M. et Mme DESRUMEAUX-ROGIER, son fonds de commerce d'épicerie qu'elle exploitait à Roubaix rue de la Potennerie 29. 63166d

A CEDER

Pour cause de dissolution de Société, **ENTREPRISE GÉNÉRALES** départements du Nord et du Pas-de-Calais. Prise de reprise : valeur du matériel. — Ecrire init. E. A. G. B. au bureau du journal. 62970

FRANÇOIS LEYMAT
Receveur de rentes
93, rue Blanc-Seau 93

Première Publication

Suivant acte s.s.p. en date du 25 juin 1924, enregistré à Rx **Monsieur Jean Vandenstorme**, cultivateur, 5, rue de Toufflers, à Roubaix, cède son fonds de commerce à Mme Angèle Demain, 1 place de la Gare à Roubaix, pour le Prix désigné dans l'acte.

Les oppositions s'il y a, lieu seront reçues jusqu'au 10me jour de la 2e publication, au domicile élu, 5, rue de Tourcoing à Roubaix. 63167

Cabinet de M. G. DELOBEL
60, rue Pasteur Tourcoing

Première Publication

Par acte s.s.p. du 23 juin 1924, enr. à Tg. (5Sous) le 25 juin 1924 F° 62 C. 1 M. Eloi Lepers, a cédé à M. François Beguerel de Tg. son débit de boissons à Tg rue d'Anvers 53.

Oppositions en dedans le 31 juillet 1924 au domicile dudit M. Delobel. 63170

Première Publication

Par acte s.s.p. du 19 juin 1924, enr. le 20 juin à Tg (5Sons) F° 69, Case 20 Mons. Edouard Desgautrages a cédé à M. Jules Vanlede de Tg sa licence rue de la Blanche-Porte 61 bis Tg. ou les oppositions seront faites jusqu'au 16 juillet 63174

Etude de Me Frédéric DEVAUX
Notaire à Tourcoing

Suivant acte reçu par Me Frédéric Devaux, Notaire à Tourcoing, le 7 juin 1924, M. Jean-Baptiste Depourcq, cabaretier et Mme Marie-Elodie Matthys, son épouse, demeurant ensemble à Tourcoing, rue de la Blanche Porte, No 45, ont vendu à M. Arthur Bataille, peintre-décorateur, et Mme Hélène-Joséphine Barbion, son épouse, demeurant ensemble à Tourcoing, rue des Pinlements, N° 43, le fonds de commerce de cabaretier, exploité par M. et Mme Depourcq-Matthys, à Tourcoing, rue de la Blanche-Porte, No 45, comprenant la clientèle et achalandage et les meubles meublants en nature servant à son exploitation, aux charges, prix et conditions indiqués en l'acte.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion, dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues à Tourcoing, rue de la Blanche-Porte, No 45, où domicile est élu.

Pour deuxième insertion : Signé : F. DEVAUX

JE RECHERCHE
Salon de Coiffure
Ecr. init. T.A.O.B. au bureau du journal. 63161

PAS DE PORTE
à céder à Roubaix, angle rue de grand passage. Belle installation, électricité, double vitrine. Beau logement. Bail 8 années. 15.000 fr., à débattre. Pour renseign. s'adr. à M. Monchaux, cessions, 51, rue du Colysée, Roubaix. 63165d

A céder cause santé
Crémerie, alimentation, légumes, primeurs, située à Tourcoing. Bail quarter Belle installation, forte vente, beau bénéfice. Loyer 75 fr. Bail 6 ans Belle habitation. Peut adjoindre n'importe quel commerce Occasion à saisir de suite 22.000 francs. Vautomne, 14, rue du Touquet Tg 63510d

ESTAMINET et maison contiguë à céder avec entrée particulière. Libre de tout commerce 30 garnis, petit loyer Cause couvert. Bail 3, 6 9. Cause départ Prendre adresse au journal 63508

DOMMAGE IMMOBILIER
500.000 francs, bien du sinistre Roubaix à céder 67 % par homologation. Ecr. Depriecke, 15, r. Fleurus, Lille T. 63142

Bonne Affaire
légumes, primeurs alim. div. bon passage, à usage tout commerce, bail 9 ans, entièrement meublé, gaz, élect. A céder toute offre accept. Cédant pass. Adr. journal 6351

Commanditaire
Fabricant, disposant immeuble et matériel tissage cherche commanditaire pour fabrication tissus. Ecr. init. X.R. au journal. 63142d

A céder Nantes, excell. et vieille MAISON TISSUS GROS. Vastes locaux cédant resterait occasion intéressée. Prix à débattre. Chiron, 8 rue Chateau-Rouge, NANTES 63151d

A CEDER café arrêt de Portet, grand passage, arrêt du tram Grand rapport, rue de Mouvaux, 101, Roubaix 63160

A CEDER Très bonne
Epicerie - Buvette
libre de tout, cédant propriet. Affaire unique. Rien des agences. Adresse au journal. 63149d

ON CÈDE à la suite d'opération chirurgicale
CAFÉ — BAR
chambres meublées, **AU CENTRE DES ATTRACTIONS DE LILLE.** Vente forcée. Réponse 22, rue Béthune, LILLE. 25076

BEL ESTAMINET avec fond et billard, angle des rues Pellart et de l'Ommelet, 54, Rx. A vendre. S'y adresser. 63151

A CEDER JOLI CAFE
Plein centre de Lille, superbe mobilier, loyer couvert, tenu depuis 15 ans, après fortune 10.000 fr. A traiter sans intermédiaire. Ecr. M.A.O.B. au journal. 63084

A CEDER
PAS-DE-PORTE (10.000 fr.) dix mille francs, qu